
PPRT de Saint-Fons
Réunion des Personnes et Organismes Associés

Réunion du 21 octobre 2011
Cité Administrative d'Etat - salle R70

Compte rendu

Étaient présents :

Les Personnes et Organismes Associés

- Josiane CHEVALIER, secrétaire générale de la Préfecture du Rhône,
- Jean François BOSSUAT, DREAL Rhône Alpes, UT 69,
- Bruno DEFRANCE, DDT 69 /SPAR,
- Annie RAGOT, préfecture DSPC / SIDPC,
- Pascal PAYAN, SDIS 69,
- Michel TROFIMOFF, Directeur HSE Bluestar Silicones Saint-Fons,
- Philippe MASSUMES, Bluestar Silicones,
- Ludovic FORTIN, Directeur Arkema Saint-Fons,
- Laurence OROZCO, Responsable HSE Arkema Saint-Fons,
- Jean-Marie VARLET, Responsable HSE Rhodia Opérations Belle-Etoile,
- Loïc LE BLANC, Rhodia Opérations Saint-Fons,
- Philippe LORIEAU, Rhodia Opérations Saint-Fons,
- Christiane DEMONTES, Maire de Saint-Fons,
- Henri DOLMAZON, adjoint au maire d'Irigny,
- Miren SERVONNET, première adjointe au maire de Pierre-Bénite,
- Michel GUILLOUX, ville de Feyzin,
- Claire ARCHER, mairie de Vénissieux,
- Mireille DOMENECH-DIANA, Grand Lyon, vice-présidente Chargée des Risques,
- Bruno CHARLES, Grand Lyon, maire de Lyon, vice-président en charge du Plan climat,
- Christophe LOPEZ, SNCF Rhône-Alpes,
- Jérémie NEUVILLE, Réseau Ferré de France,
- Pierre-Edmond DESVIGNES, CCI de Lyon.

Egalement présents :

- Mme Ghislaine GUIMONT, DREAL Rhône Alpes, Cellule Risque Accidentel,
- Yoan GINESTE et Aurélie ROY DDT 69/SPAR/UPR,
- Valérie GUIBERT, Ville de Saint-Fons, Directrice du Développement Urbain,
- Marc MICHEL, Ville de Pierre-Bénite, Service Environnement
- M. Jean VILLIEN, Grand Lyon, Mission Ecologie et Risques,
- Elisabeth ROUX, Grand Lyon, Urbanisme Territorial,
- Sandra DECELLE-LAMOTHE, Agence Edel, AMO Grand Lyon,
- Corinne THOMAS, Agence Edel, assistance au secrétariat du SPIRAL,
- Emmanuel MARTINAIS, ENTPE RIVES, représentant du CLIC.

-

La réunion est ouverte à 15h par Mme Josiane Chevalier, secrétaire générale de la préfecture du Rhône.

1. Présentation de la carte des aléas stabilisée (DREAL)

Mme Ghislaine Guimont, DREAL, rappelle les dates de prescription de ce PPRT, qui concerne 4 établissements. Elle fait ensuite un balayage, exploitant par exploitant, des modifications depuis la dernière réunion, qui ont permis la stabilisation des aléas. Cela a consisté notamment aux :

- rajouts ou modifications de phénomènes dangereux,
- révisions de mesures de certains phénomènes dangereux,
- vérifications du positionnement des sources,
- remises à jour des probabilités,

La nouvelle cartographie, montrant ces modifications, est présentée : carte des effets thermiques, carte des effets de surpression, carte des effets toxiques, carte des aléas tous effets confondus. Les aléas sont maintenant stabilisés.

2. Présentation des investigations complémentaires (DDT)

Mme Aurélie Roy, DDT, présente le point d'avancement sur les diagnostics de vulnérabilité, suite à la stabilisation des aléas. Elle rappelle la procédure.

Les diagnostics prévus ont été séparés en lots :

- lot 1 : 65 logements, dont 15 à Saint-Fons (niveaux d'aléas M et M+). L'information des propriétaires est faite en collaboration avec les propriétaires. Il a été choisi de faire les diagnostics dans les copropriétés et les logements sociaux. Le rendu des diagnostics devrait avoir lieu en mars 2012.
- lot 2 : 35 établissements recevant du public (ERP) et activités, dont 7 à Saint-Fons, et 5 approches sommaires (visite destinée à déterminer si un espace de confinement peut être facilement aménagé). Le rendu des diagnostics devrait avoir lieu en mars 2012.
- lot 3 : les diagnostics de ce lot portent sur d'autres communes de Saint-Fons,
- lot 4 : 14 diagnostics, dont 2 activités situées à Saint-Fons. Le rendu des diagnostics devrait avoir lieu début 2012.

Un rappel est fait sur la démarche des PPRT : la stratégie porte sur les volets « foncier », « urbanisation future » et « prescription de travaux » (existant et futur). Ils se conduisent en parallèle, et la typologie des décisions à prendre en est exposée.

Les zones identifiées dans le zonage brut sont déclinées en fonction des constructions touchées (logements individuels, collectifs, zones agricoles, espaces interstitiels, etc.).

Certains projets particulièrement vulnérables seront peut être à exclure ou seront autorisés avec des prescriptions fortes malgré leur présence dans la zone blanche (à l'instar, par exemple, de l'arrivée du métro à Oullins).

Le calendrier de la suite de l'élaboration de ce PPRT :

- volet « urbanisation future » : le travail est à engager à partir du 4^{ème} trimestre 2011,
- volet « foncier » : première approche à partir du 4^{ème} trimestre 2011 (aléas stabilisés) travail fin à partir du 2^{ème} trimestre 2012, après réception des diagnostics,
- volet « prescriptions sur bâtiments » : à partir du 2^{ème} trimestre 2012 (après réception des diagnostics).

Et le calendrier indicatif après cette phase :

- validation de la stratégie : 2^{ème} semestre 2012,
- rédaction du PPRT : fin 2012 – début 2013,
- enquête publique : printemps 2013,
- approbation du PPRT / signature : fin 2013.

Questions sur la présentation de la phase stratégique :

M. Bruno Charles, vice-président du Grand Lyon chargé du plan Climat, interroge sur la possibilité, lors des diagnostics d'étanchéité, de faire en parallèle les diagnostics énergétiques.

M. Bruno Defrance, DDT, précise qu'à ce stade, l'objectif de ces diagnostics est d'éclairer la stratégie du PPRT et de vérifier la capacité de réalisation de locaux de confinement. Or, dans le cadre de la stratégie, il sera nécessaire de décider entre prescription et recommandation, et la réalisation des travaux sera assortie d'un délai et d'un accompagnement spécifique. Il sera alors possible d'intégrer les problématiques de précarité énergétique ou de l'impact du bruit.

Mme Mireille Domenech-Diana, Grand Lyon, vice-présidente chargée des risques, et maire de Pierre-Bénite, interroge les services de l'État sur le processus de prise de décision : qui choisit entre prescription et recommandation ? Par ailleurs, le financement est un point très important, car les populations touchées par ce PPRT n'auront pas les moyens de réaliser les travaux.

Mme Roy précise que les décisions en phase de stratégie sont prises de manière collégiale.

M. Defrance ajoute que l'objectif est de dégager un consensus en réunions POA. C'est pour faire des choix les plus éclairés possibles que les diagnostics sont réalisés. La décision sera difficile dans les zones d'effets de surpression où les bâtiments ont des structures métalliques, car des travaux coûteraient plus de 10% de la valeur vénale des biens, y compris sur des bâtiments récents.

Mme Guimont ajoute que d'expérience, les coûts les plus importants sont dans les zones d'effets de surpression élevés. Or, ces zones touchent essentiellement des activités dans le cadre de ce PPRT. De plus, les zones où il y aura des coûts significatifs (cumuls d'effets) sont dans le cas de Saint-Fons limitées.

M. Philippe Lorieau, Rhodia Opérations Saint-Fons, s'interroge particulièrement sur la zone au nord de son site, comprenant plusieurs bâtiments d'activités récemment construits.

Mme Chevalier remarque que la discussion devra être fine, et les décisions prises quasiment au cas par cas.

M. Ludovic Fortin, directeur d'Arkema Saint-Fons, ajoute que si un local de confinement est relativement bon marché, la facture finale est très élevée quand il faut en faire dans 2500 logements.

M. Defrance rappelle que plusieurs milliers de personnes doivent être protégées par ce PPRT, il est donc évident que cela va coûter de l'argent. L'esprit de la démarche est de mettre en place des mesures les plus rationnelles possibles. Cela permet aujourd'hui d'attendre avec plus de sérénité les résultats des diagnostics.

M. Villien souhaite que les coûts des travaux soient étudiés au regard du montant que paierait l'industriel pour des mesures permettant de réduire le risque à la source.

Mme Laurence Orozco, responsable HSE Arkema Saint-Fons, rappelle que les exploitants ont déjà fait de gros investissements pour que les phénomènes dangereux soient à un niveau acceptable. Ces investissements ont été faits au détriment du budget de développement des entreprises.

M. Fortin ajoute que les investissements réalisés depuis 3 ans ont permis d'éviter une zone TF+ sur le quartier des Clochettes. Les engagements économiques seront dans les arrêtés préfectoraux, contraignants pour 5 ans. L'activité économique du site Arkema, depuis 2008, ne permettra pas de faire d'autres efforts financiers.

Mme Domenech-Diana reconnaît que les industriels ont travaillé, et investi, pour réduire le risque à la source. Au-delà de cela, il est indispensable de faire un effort supplémentaire pour finaliser la protection des riverains.

M. Charles rappelle que l'Etat et les collectivités locales investissent, de leur côté, dans la reconversion de la vallée de la chimie.

Mme Demontès rappelle que de nombreux actes de développement des entreprises (par exemple, les panneaux photovoltaïques sur le site Rhodia Belle-Etoile), soutenus par l'Etat et les collectivités territoriales, montrent la confiance de tous dans l'issue positive et soutenable de ce PPRT. A Saint-Fons, la DREAL est systématiquement consultée avant toute nouvelle implantation d'entreprise.

M. Bossuat conclut le débat en faisant un parallèle avec la démarche IPPC (maîtrise et prévention des pollutions au niveau européen), qui demande aux exploitants de se mettre au niveau des meilleures technologies disponibles, à un coût économiquement acceptable. La démarche PPRT relève de la même idée : il fallait, d'abord, mettre en place les meilleures technologies pour, ensuite, discuter des points de blocage. Pour simplifier, certains investissements, s'ils n'avaient pas été déjà réalisés, auraient été imposés.

Questions sur le calendrier :

M. Villien voudrait connaître le degré d'urgence des conventions tripartites de financement : quand est-il conseillé de les négocier et/ou de les signer ?

M. Bossuat rappelle que les conventions tripartites ne seront a priori pas nécessaires dans le cadre du PPRT de Saint-Fons, mais bien dans celui de Feyzin.

Mme Guimont ajoute qu'en cas de mesure foncière sur les bâtis existants, la convention doit être signée avant l'approbation du PPRT depuis le dernier amendement dit « Grenelle 2 ». Auparavant, dans le cas particulier de mesures supplémentaires (ce qui n'est pas le cas pour Saint-Fons où cette démarche n'est pas réalisée, la convention tripartite pouvait être signée après (Cas de Jarrie dans l'Isère). Dans le cas de Saint-Fons, les mesures foncières s'il y en a seront limités. Plutôt que cette démarche en revanche, un certain nombre de réflexions peuvent être engagées dès maintenant au sujet de l'urbanisation future, à partir de la carte stabilisée des aléas.

Mme Elisabeth ROUX, Grand Lyon, Urbanisme territorial, s'interroge sur l'articulation entre les 3 PPRT de la zone géographique où se trouve Saint-Fons.

M. Bossuat confirme que le périmètre du PPRT de Saint-Fons s'entremêle avec celui de Feyzin au sud et celui de Pierre-Bénite au nord. Le travail de réflexion sera donc mené en parallèle, et un seul règlement, au sein d'un seul PPRT, sera nécessaire *in fine*.

M. Defrance ajoute que cette imbrication n'implique pas de modifications d'enjeux.

M. Villien se demande si un porter à connaissance intermédiaire ne serait pas judicieux, afin de ne pas bloquer toute l'urbanisation d'ici fin 2013 (il pense notamment au centre Léon Blum).

M. Defrance précise qu'il n'y a pas d'évolution du niveau d'aléas pour le centre Léon Blum, qui était déjà en zone d'effet M+ dans le porter à connaissance intégré au PLU du Grand Lyon. Par contre, le cas se présente sur d'autres PPRT. Les collectivités sont-elles prêtes, sur les territoires concernés, à faire face à la pression foncière que générerait une baisse du niveau d'aléa (dans le PLU du Grand Lyon, passer de ZPR à ZPE) ?

Mme Domenech-Diana recommande de garder un regard global sur les conditions d'urbanisation, afin de maîtriser le développement urbain dans ces espaces.

Sans question supplémentaire, Mme Chevalier clôt la séance à 16h45.